



Autorisation MINATD N°000221 du 25 Juillet 2008/ Lettre MINATD N°0002249/LMINATD/DAP/SDE/STP du 02 août 2012.

DECLARATION SUR LES EXPLOSIONS REPETEES DANS LA CAPITALE YAOUNDE

Après l'explosion d'une première bombe dans la nuit du 30 juin, au quartier Tsinga à Yaoundé, l'explosion de deux engins explosifs, dans la nuit du 20 au 21 juin 2020 aux quartiers Melen et Eman, la capitale de notre pays a encore été secouée, dans la soirée du jeudi 02 juillet 2020, au lieudit « Rond-Point Damas », par l'explosion d'une bombe artisanale qui aurait fait au moins quatre blessés.

Pour le moment, aucune information officielle n'a été donnée par le Gouvernement sur leurs auteurs. Sous toutes réserves, le MRC condamne sans équivoque ces actes qui mettent gravement en danger la vie des paisibles citoyens. Il adresse aux victimes son souhait de prompt rétablissement et à leurs familles son message de réconfort.

Le MRC s'indigne du silence du pouvoir en place sur ces événements préoccupants survenus de façon répétée dans la capitale.

Cette succession d'explosions dans la ville de Yaoundé donne lieu en ce moment à des rafles policières massives au cours desquelles divers abus sont commis, dont des extorsions d'argent aux citoyens, et des actes de violation des droits de l'homme perpétrés.

Le MRC demande aux autorités en charge de la sécurité de tout mettre en œuvre pour trouver le bon équilibre entre la nécessité de garantir la sécurité publique et l'obligation de préserver les droits et les libertés des citoyens.

Yaoundé le 5 juillet 2020

Le Président National

Maurice KAMTO